

AIDE AUX ENTREPRISES

OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION



QUI ? QUOI ? COMMENT ?
TOUT SAVOIR SUR L'OCM



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR VOS PROJETS

- ✓ 20 % du montant HT de vos investissements.
- ✓ Aide plafonnée à 10 000 €.

Pour quels investissements ?

Pour les dépenses d'au moins 15 000 € HT

- ✓ De modernisation (locaux d'activité, les équipements professionnels, vitrines,...).
- ✓ De sécurisation des locaux.
- ✓ D'aménagement, d'accessibilité

Pour qui ?

Pour les entreprises :

- ✓ Créées depuis plus d'un an.
- ✓ Inscrites au RM ou au RCS.
- ✓ Avec un CA annuel < 1 000 000 € HT.
- ✓ Exerçant leur activité sur le Haut Val de Sèvre.
- ✓ Ayant essentiellement une clientèle de particuliers.
- ✓ Réalisant un bilan conseil.

Ne sont pas éligibles : Les micro entreprises, les professions libérales, les activités agricoles (sauf cas particuliers identifiés comme ayant une activité de commerce de proximité), les banques, assurances, les agences immobilières, les prestations de services aux entreprises, les pharmacies, les commerces de gros, le négoce, les activités de transport, les hôtels et campings.





CONTACT

CHLOË MABIRE

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

TÉL : 05 49 76 60 78 - 06 75 60 52 09

E-MAIL : c.mabire@cc-hvs.fr

Contactez-nous avant de signer tout devis ou bon de commande, pour vérifier l'éligibilité de vos investissements et pour vous présenter les démarches à suivre.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE
7 BD DE LA TROUILLETTE 79400 SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
TÉLÉPHONE : 05 49 76 29 58 / WWW.CC-HAUTVALDESEVRE.FR

